



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la conservation de la structure du nuage « Blur », soit :

- a) la participation de la Commune d'Yverdon-les-Bains à la création de la Fondation « Espace d'Ailleurs » ;
- b) l'octroi d'un crédit d'investissement de fr. 2'100'000.- au maximum pour le financement de la part de la Commune d'Yverdon-les-Bains aux travaux de réhabilitation et de conservation de la structure du nuage « Blur » par la Fondation précitée ;
- c) le cautionnement de la Commune d'Yverdon-les-Bains à l'emprunt LIM de fr. 2'000'000.- contracté par la Fondation précitée ;
- d) l'acquisition de l'Etat de Vaud d'une concession d'usage du domaine public lacustre cantonal et sa sous-concession à la Fondation précitée ;
- e) l'octroi à la Fondation précitée d'un droit de superficie gratuit grevant une surface de 1'000 m² env. de la parcelle communale n° 2346 « A l'Hippodrome » pour une durée identique à celle de la concession d'usage du domaine public lacustre cantonal.

Table des matières

- | | |
|------------------------------|--|
| 1. Introduction | 4. Coût et financement de l'investissement |
| 2. Démarche | 4.1 Coûts |
| 3. Le projet | 4.2 Financement |
| 3.1 Programme architectural | 4.3 Sponsoring et groupe de soutien |
| 3.2 Vitrine technologique | 5. Budget de fonctionnement |
| 3.3 Transfert de technologie | 6. Création d'une fondation |
| 3.4 Incubateur | 7. Conclusions |
| | 8. Référendum |
| | 9. Utilisation du crédit d'étude |

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Dans sa séance du 12 décembre 2002, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains décidait d'octroyer un montant de 160'000 francs sur un crédit total de 415'000 francs pour l'étude de la réhabilitation éventuelle de la structure du nuage Blur.

Avec le Service Cantonal de l'Économie et du Tourisme, le Secrétariat Fédéral à l'Économie, l'Association pour le Développement du Nord Vaudois, la Maison d'Ailleurs et l'Agence Spatiale Européenne, associée au Bureau fédéral pour l'Espace, l'idée présentée était de maintenir la structure du nuage Blur, icône d'Expo.02, pour y aménager un espace polyvalent culturel et scientifique valorisant les transferts de technologies, ceci sous forme de vitrine et d'animation permanente. Avec ce projet, la structure pourrait devenir une nouvelle attraction touristique pour la région et le Canton. Cette tentative de valorisation des « vestiges » de l'Exposition Nationale s'accompagne également d'un développement d'activités de recherche et de développement sur le site du Parc Scientifique et Technologique, Y-Parc à Yverdon-les-Bains, dans l'axe, toujours, du transfert de technologies.

Des négociations avec les propriétaires de la structure du nuage, la Société HRS notamment, ont par ailleurs permis de garantir le maintien sans frais de la construction jusqu'à la mi-mai 2003, puis prolongé au 30 octobre 2003, avec une pénalité de fr. 50'000.- TTC à charge de la Commune, dans la perspective des engagements fermes des partenaires. C'est dans ce contexte que l'étude de faisabilité a été conduite.

Le projet a été nommé « Espace d'Ailleurs », ci-après EdA, en référence à ses deux partenaires principaux de contenu, l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et la Maison d'Ailleurs (MdA).

2. Démarche

Plusieurs groupes de travail ont été mis sur pied pour mener à bien les études nécessaires :

- **Groupe technique** formé de mandataires spécialisés et supervisé par une commission de suivi (délégués de la Municipalité, services techniques communaux)
- **Groupe politique**, formé de représentants de différentes instances intéressées au projet (Municipalité, Office du tourisme du Canton de Vaud, Service de l'économie et du tourisme)

- **Groupe finances**, constitué du directeur de l'ADNV, d'Y-Parc, du CeTT et de la Maison d'Ailleurs.

a) Groupe technique

Pour ce groupe, la question s'est posée s'il fallait passer par une procédure de marchés publics pour l'attribution des mandats, ou si les compétences très particulières recherchées imposaient des choix, sans parler des délais extrêmement courts de l'opération. C'est en définitive l'ESA qui a levé toute ambiguïté, puisqu'elle a elle-même sélectionné les architectes et les agents de méthodes travaillant sur les transferts de technologie. La ville a donc assuré l'engagement des ultimes mandataires techniques, en premier lieu, les ingénieurs civils. Là aussi, l'objet de l'étude a imposé le choix du mandataire, et ce sont les auteurs du projet de la structure du nuage qui ont été retenus pour poursuivre leur travail.

Un team d'architectes, d'ingénieurs, de designers et de spécialistes du transfert de technologies a donc planché sur le projet, accompagné périodiquement par des représentants de l'Agence Spatiale Européenne, de la Ville et de la Maison d'Ailleurs, pour valider l'avancement des études. En fin de parcours, des maîtres d'état locaux et des calculateurs d'entreprises générales ont rejoint le team pour l'aide à la calculation finale. A noter encore que les services communaux se sont mobilisés pour apporter leur concours à ce dossier particulier.

b) Groupe politique

Le groupe politique s'est réuni à plusieurs reprises pour prendre connaissance de l'avancement des études, décider de la suite à donner et valider les choix proposés.

c) Groupe finances

Ce groupe a été chargé de l'élaboration du plan d'affaires (« Business plan ») et du suivi des bureaux mandatés pour une première approche du sponsoring.

3. Le projet

Le projet comprend quatre volets complémentaires : *le programme architectural, la vitrine technologique, le transfert de technologie et l'incubateur*. A l'évidence, ces quatre domaines, qui pourraient a priori se développer de manière autonome, sur des sites différents par exemple, trouvent leur force par le caractère unique et fédérateur de la structure, de sa localisation et de ses qualités architecturales.

3.1 Programme architectural

L'étude menée par le groupe technique s'est développée sur plusieurs axes :

a) Durabilité

Avant d'imaginer un quelconque projet de modification de la structure du nuage il a fallu s'assurer d'une durabilité suffisante de l'ouvrage. En milieu lacustre, baigné dans une brume permanente, potentiellement accessible par un grand nombre de visiteurs, Blur a été conçu pour résister à la corrosion et aux efforts. Les expertises ont donc conclu à une résistance égale à une conception durable.

b) Construction

Cet ouvrage n'a cependant pas été dimensionné pour supporter le poids d'un édifice. Aussi, les ingénieurs se sont-ils attachés, en premier lieu, à « débarrasser » la structure de tout superflu. C'est ainsi que le projet final ne comporte plus le dispositif de brumisation, les escaliers mobiles, le plancher en caillebotis sous la future construction, et l'étage supérieur du bar des Anges qui sont démontés, soit l'équivalent de 180 tonnes.

Sur la base de ce support allégé, l'ennemi étant le poids, le projet a dû s'inscrire dans le système de « tensegrity », respectant à la fois les trames dimensionnelles existantes et l'équilibre des charges.

Afin d'optimiser les choix, un plan d'utilisation a été établi. Ce dernier a permis de minimiser les charges moyennes admises. Ainsi, par exemple, il n'est pas envisageable d'organiser plusieurs manifestations d'envergure en plusieurs endroits de la structure au même moment.

En dernier lieu, les ingénieurs ont analysé les possibilités d'utiliser la nouvelle construction pour renforcer intrinsèquement, par sa rigidité propre, la structure. Les calculs des ingénieurs rendent donc possible l'opération, mais non sans travaux complémentaires. Il faudra adapter les fondations et, localement, il faudra renforcer la structure. De plus, le parti architectural retenu impose des modifications de la « tensegrity » pour offrir les grands espaces au centre du projet, sans parler des adaptations des liaisons verticales, notamment le renforcement à l'interface entre les têtes des pieux des fondations et la base des colonnes. Le travail est donc important à ce niveau.

Le tableau de la page suivante présente le programme tel qu'il a été déterminé. Rappelons qu'il s'agit d'une étude de faisabilité. Il faut à ce stade considérer le programme comme une illustration qui a permis de tester le potentiel de la structure du nuage, les possibilités réelles d'utilisation et d'estimer les coûts de construction et d'exploitation. Le projet à finaliser pour la construction pourrait être quelque peu différent.

Le volume habitable principal est érigé sur le niveau principal de la structure, à 11.0 m sur le niveau du lac. Il est situé au centre de l'ellipse de la plate-forme principale et fait la part belle aux prolongements extérieurs qui sont autant de surfaces accessibles au grand public qui pourra admirer un panorama à 360 degrés. L'intérieur se présente sous la forme d'un volume de 60 mètres de longueur, 20 mètres de largeur pour une hauteur de 7 mètres dans lequel prendront place les différentes activités. De part et d'autre de l'espace public, dissimulés par les murs de livres, sur un étage intermédiaire, nous trouverons les espaces de service et de travail. Ces lieux sont dévolus à l'administration et aux chercheurs. Aux deux extrémités de l'espace public, les salles d'exposition se déploieront, l'une temporaire pour des présentations thématiques, l'autre permanente avec les collections de la Maison d'Ailleurs, dont le fond Jules Verne.

Type de lieu	Description / remarques	Surface (m ²)
Expositions temporaires	Exposition temporaire sur la science-fiction ou à caractère scientifique; Cet espace devrait pouvoir être modulable. (Un espace Jules Verne pourrait y être aménagé)	250
Expositions permanentes	Présentation des grands thèmes de la science-fiction à travers les collections de la Maison d'Ailleurs	250
Bibliothèque et médiathèque	Conditions d'hygrométrie et de température stables. Surface en elle-même peu importante, mais env. 900 mètres linéaires de rangement (120m de bibliothèques env.)	340
Dépôts	Conditions d'hygrométrie et de température strictes	50
Salle de travail pour chercheurs	Places éventuellement intégrées à la bibliothèque	100
Salle de projection et de conférences	« Espace public » : rencontres, présentations de nouvelles technologies, présence des partenaires, etc	300
Café, bistrot, restaurant		80
Réception et boutique		80
Administration	3 ou 4 bureaux et une salle de réunion	100
Atelier		50
TOTAL		1'600

L'option principale consiste à préserver au maximum l'espace ouvert proposé par les architectes.

c) Matériaux

Les matériaux qui seront utilisés pour la construction doivent à la fois répondre aux exigences techniques fixées (en particulier un poids aussi faible que possible) et à l'ambition qui consiste à créer une sorte de maison de l'espace sur le lac, une vitrine technologique. Ainsi, l'enveloppe sera construite en carbone. Ce matériau présente l'immense avantage d'être extrêmement résistant pour un poids négligeable. Cette résistance permettra aussi de renforcer la structure du nuage sans en modifier l'aspect. Les surfaces vitrées en toiture seront en « Switchable Glass », verre expérimental qui peut changer d'aspect à la demande, du transparent à l'opaque. Une part de l'apport en énergie se fera à partir de cellules solaires souples à l'image de films plastiques dont le rendement est spectaculaire.

Cependant, pour des raisons économiques, l'énergie renouvelable sera utilisée pour une faible part des besoins seulement. Le renouvelable de haute technologie sera donc démonstratif. Pour les besoins courants, ce sont des systèmes connus sur terre qui ont été retenus, dans la notion de Minergie, avec un système d'enveloppe étanche.

3.2 Vitrine technologique

Le projet de vitrine technologique est avant tout destiné à :

- faire connaître au grand public, aux entreprises ainsi qu'aux autorités politiques la participation de la Suisse et de ses industries au domaine spatial
- offrir un espace convivial à tous les partenaires et utilisateurs, un lieu privilégié de rencontres et d'expositions en rapport avec les arts, les sciences et les techniques,
- offrir un environnement extraordinaire conçu en grande partie avec des matériaux et des technologies issus de la recherche spatiale.

La vitrine technologique consistera dès lors à :

- offrir un « Espace-événements », avec des présentations thématiques qui confronteront le visiteur à des thèmes d'actualité liés à la science, la société et l'éthique,
- proposer un espace de conférences et de projections pour des rencontres, événements ponctuels, etc.
- organiser plusieurs événements annuels destinés à divers publics : jeunes en formation, scolaires, monde académique, milieux économiques, etc.
- présenter les trésors de la Maison d'Ailleurs et la science-fiction en général à travers une exposition permanente et des expositions temporaires (grands thèmes et artistes majeurs du genre)

La participation de l'Agence Spatiale Européenne prendrait la forme non d'une exposition permanente, mais du bâtiment lui-même. Comme indiqué plus haut,

la matérialisation se concrétisera selon un concept que l'ESA développe depuis plusieurs années (Space House).

3.3 Transfert de technologie

La fonction principale du transfert technologique est de mettre à disposition des entreprises industrielles et de services les meilleures compétences régionales et nationales disponibles au sein des diverses institutions publiques et privées pour apporter des solutions innovantes à leurs problématiques.

La collaboration privilégiée avec le milieu académique permettra ainsi la réalisation de projets technologiques pour l'amélioration des performances des entreprises.

Cette collaboration permettra aussi des transferts harmonieux entre des entreprises donneuses (Push) et des entreprises receveuses (Pull) qui aboutiront à :

- la maturation de nouveautés pour un usage industriel
- la pluridisciplinarité pour un mariage de technologies
- la création de nouveaux produits
- l'acquisition de nouvelles technologies

Cette fonction de transfert de technologie sera assumée par le CeTT (Centre de transfert technologique) de l'EIVD qui verra sa mission élargie au transfert entre le « spatial » et le « terrestre ».

3.4 Incubateur

Un incubateur est un lieu d'hébergement pour l'accueil de projets en devenir ou à réaliser. Ce type de lieu se résume en la mise à disposition de surfaces entièrement équipées (meublier, moyens de communication, espaces de développement) au profit de porteurs de projets du domaine spatial. Ces derniers auront un temps limité (maximum 6 mois) pour développer leur programme et lancer leur opération.

L'objectif est de créer et de développer un incubateur dédié aux techniques spatiales, sur le site du Parc Scientifique et Technologique Y-Parc. C'est ainsi que les contacts déjà noués dans le cadre du présent projet ont permis à Y-Parc d'intégrer les réseaux européens des incubateurs de l'ESA (Esinet).

Pour la suite, qui devrait consister en la création d'une entité (société ou autre), les disponibilités existantes permettront de rester sur le site du Parc Scientifique et Technologique Y-Parc, en migrant dans le Centre d'Entreprises et d'Innovation, ou dans un autre bâtiment du site, dédié aux développements technologiques.

Y-Parc SA détient une solide expérience, forte de quinze ans, dans l'accompagnement d'entreprises, notamment pour la mise à disposition de services spécialisés en réseau et de services communs et la gestion d'un incubateur.

Ce défi s'inscrit parfaitement dans la stratégie d'Y-Parc SA, dont les buts statutaires sont : « la création et le développement d'un instrument de promotion technologique pour soutenir les entreprises, principalement de technologies avancées, ainsi que pour intensifier la coopération entre Hautes Ecoles et entrepreneurs du pays, en liaison avec l'ensemble des régions suisses ».

L'implantation actuellement en cours à Yverdon-les-Bains de la nouvelle société VHF, qui emploiera une douzaine de personnes dans le domaine des panneaux solaires flexibles, témoigne des premières retombées du projet.

4. Coût et financement de l'investissement

Les coûts présentés ci-dessous sont des estimations. Il n'est pas question à ce stade de mettre en soumission les travaux, mais de cerner aussi précisément les dépenses prévisibles sur la base d'expertises conduites par nos mandataires. Pour plusieurs postes, les chiffres articulés ont été calculés par différents spécialistes et leurs résultats ont ensuite été confrontés.

4.1 Coûts d'investissement

Coûts de reprise :

HRS - Structure du nuage :	1.-
Marti, fondations de la structure, pris en charge par Expo.02, comme contribution au non démontage (fr. 220'000.-)	0.-
Halter, passerelles, reprise à confirmer	0.-
Adaptation de la structure	940'000.-
Construction du bâtiment	4'128'000.-
Aménagement intérieurs	835'000.-
Installations de chauffage	395'000.-
Installations sanitaires	300'000.-
Installations électriques	838'000.-
Nouvel accès et raccordement terrestre	1'050'000.-
Équipement d'exploitation	600'000.-
Honoraires hors travaux liés aux transferts de technologie	1'200'000.-
Taxes - autorisations 2%	200'000.-

Total **10'486'001.-**

Arrondi à **10'500'000.-**

Comme indiqué, ces prix ont été établis sans négociation ni soumission. On peut donc escompter une marge de 5 % environ en tenant compte de la mise en concurrence et de l'industrialisation des éléments issus du transfert de technologie. Le prix de la construction sera dès lors inférieur de fr. 500'000.- qui seront gardés comme marge de sécurité pour les divers et imprévus.

En résumé,

Modification de la structure et équipement - accès	2,3 mios
Nouveau bâtiment	7,6 mios
Équipement d'exploitation	<u>0.6 mios</u>
Total	10,5 mios

4.2 Frais d'entretien

La première expertise liée à l'état de la structure laissait prévoir une somme annualisée de 9'000 francs environ pour le maintien de l'ouvrage, cela à raison d'un cycle de trois ans, avec un entretien lourd trisannuel de Fr. 20'000.- et deux ans de surveillance avec un montant minimal de Fr. 4'000.- par an.

Avec le nouveau bâtiment qui protège en partie la structure mais qui devra être entretenu, il est prévu au budget de fonctionnement annuel la somme de Fr. 50'000.- qui correspond, à peu près, au 0,5 % de la valeur de l'édifice. Cela est un minimum même s'il s'agit d'une construction neuve.

4.3 Financement

Les travaux à réaliser pourront être financés comme suit :

Participation de l'Agence spatiale européenne (1,85 mios €)	Fr. 2'800'000.-
Participation sollicitée de la Confédération	Fr. 500'000.-
Participation sollicitée du canton	Fr. 1'600'000.-
Fonds d'équipement touristique	Fr. 500'000.-
Commune d'Yverdon-les-Bains (crédit-plafond)	Fr. 2'100'000.-
Prêt LIM (avec cautionnement communal)	Fr. 2'000'000.-
Sponsoring privé	<u>Fr. 1'000'000.-</u>
Total	Fr. 10'500'000.-

4.4 Engagement communal et risques

Le projet ne pourra se réaliser que si tous les partenaires identifiés confirment leur engagement dans ce projet. Si tel ne devait pas être le cas, ou si une insuffisance de financement devait intervenir pour une raison ou une

autre, le projet serait abandonné d'ici au 30 octobre 2003, délai ultime négocié pour nous déterminer sur la reprise de la structure du nuage.

Il importe en effet qu'une éventuelle décision négative soit prise au plus tard à ce moment-là, pour que l'engagement financier de la Commune dans les coûts de déconstruction soit limité à fr. 50'000.- TTC, comme convenu dans le cadre du report de délai du 10 mai au 30 octobre 2003, et puisse être encore absorbé par le crédit d'étude voté le 12 décembre 2002. Une décision négative postérieure impliquerait la prise en charge par la Commune de la totalité des frais de déconstruction, ce qui est exclu.

Dans la perspective de réduire au maximum le risque au-delà de l'échéance du 30.10.03, il est prévu de procéder cet été à la mise à l'enquête d'implantation du projet, conformément au PPA « Rives du lac » ratifié par le canton. La mise à l'enquête d'un périmètre d'interdiction de naviguer sera effectuée conjointement.

Le projet de concession d'eau sur le domaine public cantonal a également été préparé avec le canton.

4.5 Contacts institutionnels

Dès le début du projet, des discussions ont eu lieu et une collaboration étroite s'est engagée, en particulier avec l'ESA. La fin de l'étude de faisabilité, qui a abouti à des conclusions positives, nous a permis de déposer des demandes formelles de participation financières auprès de l'Agence spatiale (via le Bureau suisse de l'Espace) et auprès du Conseil d'Etat. Nous sommes actuellement dans l'attente de prises de position fermes.

Les premières démarches entreprises auprès des partenaires précités montrent que ceux-ci attendent, pour s'engager, un signal clair de la part de la Ville d'Yverdon-les-Bains. C'est la raison pour laquelle ce préavis est soumis au Conseil communal alors que tous les engagements attendus et en cours de négociation ne sont pas encore confirmés.

C'est aussi la raison pour laquelle le financement de 2,1 millions de la Commune d'Yverdon-les-Bains dans le plan de financement ci-dessus est un financement maximum, conditionné au bouclage du budget d'investissement d'ici au 30 octobre 2003, faute de quoi le projet sera abandonné.

Le plan de financement, en son état actuel, peut laisser une impression d'inachevé. Il s'avère cependant impossible d'aller de l'avant efficacement dans cette opération si notre ville, porteuse du projet, ne manifeste pas clairement à l'intention des autres partenaires sollicités sa volonté d'aller de l'avant par un engagement formel.

Enfin, le souci d'associer la population yverdonnoise à cette importante décision implique qu'une votation sur cet objet puisse être organisée avant le 30 octobre 2003, si cela devait être nécessaire. Compte tenu de l'impossibilité de mettre sur pied un tel scrutin en octobre 2003 en raison des élections fédérales, l'assemblée de commune devra être convoquée dans le courant de septembre 2003, ce qui rend nécessaire l'examen de ce préavis par le Conseil communal dans sa séance de juillet 2003.

4.6 Sponsoring et groupe de soutien

Parallèlement aux discussions avec les partenaires institutionnels, deux mandats de recherche de sponsors privés ont été attribués. Ces mandats avaient pour but de tester la réponse de ce type de partenaires à notre projet, et d'évaluer les chances d'obtenir un financement conséquent de leur part.

Les démarches entreprises ont permis de valider la qualité du projet. Plusieurs sociétés privées se sont montrées très intéressées à une participation sous forme de sponsoring. En quelques semaines, plusieurs dizaines de milliers de francs ont pu être trouvés sous la forme de promesses de dons.

Par ailleurs, le dossier a été transmis à quelques-unes parmi les plus importantes fondations actives dans le domaine culturel. Les chances d'obtenir un soutien important de leur part sont importantes.

Mais encore une fois, tant la commune n'aura pas elle-même formalisé son engagement, il sera difficile de solliciter d'autres partenaires.

Enfin, un certain nombre de personnalités ont été contactées afin d'obtenir leur soutien sur le projet. Plusieurs d'entre elles se sont montrées très intéressées et ont d'ores et déjà décidé de l'appuyer, parmi lesquelles : Yves Christen, Président du Conseil national ; Stefan Catsicas, Vice-président chargé de la recherche, EPFL ; Pierre Dubois, Président de l'Interprofession du Gruyère ; Charles Favre, Conseiller national ; Pierre-Marcel Favre, éditeur, Président du Salon du Livre et de la Presse ; Laurent Flütsch, Directeur du Musée romain de Vidy ; Andreas Gross, Conseiller national ; Claude Nicollier, Astronaute ; Dominique Perret, Skieur freeride ; Gian-Reto Plattner, Président du Conseil des Etats, Stève Ravussin, Navigateur ; Daniel Suter, Directeur du Musée suisse des transports ; Pierre Triponez, Conseiller national et directeur de l'USAM.

5. Budget de fonctionnement

Le budget d'exploitation repose sur 3 exigences de base :

- A) Il doit correspondre aux objectifs attendus en termes de fréquentation, d'incubation, d'accueil d'entreprises et d'opérations de transfert de technologies.
- B) Il doit permettre l'amortissement du prêt LIM en 20 ans.

C) Il doit permettre l'amortissement des infrastructures en 20 ans.

Pour 2005, il est prévu comme suit :

Charges

Immobilier	Entretien de la structure	10'000	
	Entretien du bâtiment	30'000	
	Abonnements d'entretien	10'000	
	Eau, énergie	<u>25'000</u>	75'000
Promotion et animation			86'000
Transferts technologiques			120'000
Incubateur			47'500
Recherche de sponsors			15'000
Frais généraux			12'000
Amortissements			<u>525'000</u>
			855'500

Produits

Sous-location Maison d'Ailleurs			20'000
Sous-location restaurant			30'000
Contribution de l'association de soutien			50'000
Sponsoring			65'000
Subvention SECO			50'000
Subvention SET			50'000
Autres subventions			30'000
Promotion et animation			25'000
Transferts technologiques			54'600
Incubateur			<u>49'500</u>
			424'100

Résultat d'exploitation

Produits			424'100
Charges			<u>855'500</u>
Excédent de charges (diminution de fortune)			431'400

Cash flow

Excédent de charges			- 431'400
Amortissement de 10,5 mios sur 20 ans			<u>525'000</u>
Cash flow net			68'600

Remboursement du crédit LIM

Remboursement de 2 mios sur 20 ans			- 100'000
Cash flow net			<u>68'600</u>
Insuffisance de liquidités en 2005			- 31'400

Les budgets prévisionnels établis pour 2006 et les années suivantes font apparaître que cette insuffisance de liquidités évolue dans un sens favorable et est rattrapée après quelques années.

Il convient de préciser aussi qu'il s'agit là du budget de la Fondation et que l'opération n'occasionnera pas, pour la Commune, d'augmentation de sa subvention annuelle à la Maison d'Ailleurs, puisqu'elle ne subventionnera pas la Fondation elle-même.

6. Création d'une fondation

Les travaux de réhabilitation et de conservation de la structure du nuage Blur seront entrepris sous l'égide d'une fondation, qui sera donc propriétaire de la structure et du bâtiment qui y sera aménagé. Elle pilotera le projet et en assurera le financement. Dans un souci de cohérence, cette fondation se verra attribuer l'ensemble des rôles de conduite et de gestion de l'ensemble des activités.

Le conseil de cette fondation sera composé de 12 à 15 personnes à choisir parmi les partenaires finançant le projet et parmi les personnalités reconnues pour leurs compétences et leur engagement dans les domaines économique, scientifique et touristique.

Un comité de direction désigné par le Conseil de fondation sera responsable des activités courantes et des trois activités clés du projet : incubateur (Y-Parc), transferts de technologie (CeTT), animation et promotion (Maison d'Ailleurs).

7. Conclusions

La poursuite de ce projet implique, pour la Commune d'Yverdon-les-Bains, la participation à la création de la fondation « Espace d'Ailleurs », sa participation financière aux travaux de réaménagement de la structure du nuage Blur, le cautionnement de l'emprunt LIM qui sera contracté par la fondation, l'acquisition auprès de l'Etat de Vaud de la concession d'usage du domaine public lacustre cantonal et sa sous-concession à la fondation précitée et l'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle communale riveraine du lac nécessaire aux assises des passerelles d'accès.

La concrétisation du projet présente l'avantage de mobiliser les forces de notre région sur un projet fédérateur, mettant en synergie les milieux économiques, scientifiques et politiques. Elle constituera un positionnement fort non seulement pour la ville mais aussi pour le canton en visant un large public-cible (scolaire, touristique, académique et industriel) et procurera un retour sur investissement réparti sur un large territoire.

Malgré un bassin d'attraction de proximité modeste et des retombées en termes d'emplois peu importantes à court terme, il présente pour notre région l'opportunité de s'intégrer à une agence européenne, de s'orienter vers des

activités industrielles et de recherche à haute valeur ajoutée et de poursuivre la dynamique due à la tenue de l'Exposition nationale 2002 dans notre ville.

Ces atouts justifient l'engagement financier qui est proposé ci-dessous.

8. Référendum

L'art. 107 al. 4 de la loi sur l'exercice des droits politiques prévoit que le Conseil communal peut décider séance tenante que l'objet qu'il vient d'adopter sera soumis au référendum, sans qu'il soit nécessaire pour cela de procéder à la récolte des signatures du cinquième des électeurs de la Commune.

Cette disposition est rappelée à l'art. 87 al. 4 du règlement du Conseil communal.

Comme évoqué plus haut, une décision du Conseil communal à sa séance de juillet 2003 permettrait la mise sur pied du scrutin le 14 septembre 2003, avec envoi du matériel de vote par correspondance dans la semaine du 18 au 24 août 2003.

9. Utilisation du crédit d'étude

Partenaires

Canton, éco-tourisme	50'000
Secr. Fédéral économie	100'000
ADNV	10'000
Maison d'Ailleurs	20'000
ESA	75'000
Commune d'Yverdon-les-Bains	<u>160'000</u>
TOTAL	415'000

Engagé ou dépensé au 9 mai 2003

Études préalables

Dauner	9'813
BMV	13'128

Addenda PPA/Parking

Cert Aragao	23'030
TCO	41'792
Jaquier et Pointet	2'280
Pilloud et Rudaz	1'868
Biol Conseils SA	7'500

Faisabilité et projet

Passera et Pedretti	94'000
3 ^E	30'000
HTS	30'000
Jaquenoud et Kaiser	10'000
Berti	12'000
Fehlmann et de Cérenville	4'985
Enquête d'implantation	20'000
<u>Recherche partenaires</u>	
Frais de réception et divers	17'660
Constitution de la fondation	5'000
Mollard	8'000
Arbel et Grobet + E. Gauthier	<u>35'000</u>
TOTAL	<u>366'056</u>

Solde du crédit au 9 mai 2003, 49'000 francs environ.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- La Municipalité est autorisée à participer, au nom de la Commune d'Yverdon-les-Bains à la création de la fondation « Espace d'Ailleurs », qui entreprendra les travaux de réhabilitation et de réaménagement de la structure du nuage Blur.

Article 2.- La Municipalité est autorisée à acquérir des sociétés partenaires de l'association Expo.02 les fondations et la structure du nuage Blur et à les céder au prix coûtant à la fondation précitée.

Article 3.- Un crédit d'investissement maximum de fr. 2'100'000.- est accordé à la Municipalité pour le financement de la participation communale aux travaux à mener par la fondation précitée pour la réhabilitation et le réaménagement de la structure du nuage Blur. Cette dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 5105 « Fondation Espace d'Ailleurs » et amortie en 10 ans. Son engagement est en outre subordonné à l'accord des autres partenaires annoncés dans le plan de financement exposé dans ce préavis.

Article 4.- La Municipalité est autorisée à accorder le cautionnement de la Commune à l'emprunt LIM de fr. 2'000'000.- qui sera contracté par la fondation précitée ; l'autorisation prévue par l'art. 143 de la loi sur les communes est réservée.

Article 5.- La Municipalité est autorisée à acquérir de l'Etat de Vaud la concession d'usage du domaine public lacustre cantonal permettant le maintien de la structure du nuage Blur, et à la sous-concéder ensuite à la fondation précitée.

Article 6.- La Municipalité est autorisée à grever la parcelle n° 2346 sise à A l'Hippodrome, d'une servitude de superficie de même durée que la concession d'usage du domaine lacustre cantonal, pour la surface nécessaire à l'aménagement des accès aux passerelles conduisant au nuage Blur. Ce droit de superficie sera gratuit. L'autorisation prévue par l'art. 142 de la loi sur les communes est réservée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Annexes : - plans et images de synthèse

Délégués de la Municipalité : MM. Jaquier, von Siebenthal et Treyvaud